

**Assemblée communale de Mont-Vully**  
**du mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à 20 h 00 à la Jordila à Lugnorre**

C'est en présence de 106 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée communale de printemps.

La presse est représentée par: Mme Kohler du Murtenbieter et M. Zürcher du Freiburgernachrichten.

Personne excusée : M. Vincent Guggisberg, président de la commission financière

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 15 du 14.04.2018, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : MM. Patrick Stabrowski et Sébastien Gaillet

Personnes habilitées à voter : 103 majorité : 52 et 3 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda de l'assemblée

1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2017
2. Comptes communaux 2017
  - 2.1. compte de fonctionnement, présentation et approbation
  - 2.2. compte des investissements, présentation et approbation
3. Présentation du plan financier 2018 – 2022
4. Adoption des modifications du règlement scolaire
5. Adoption des modifications du règlement des pompiers
6. Approbation de la modification des statuts de l'ARA Seeland-Süd
7. Rénovation « ancienne école de Sugiez », crédit d'investissement
8. Nomination d'un nouveau membre pour la commission financière
9. Divers

**1. Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2017**

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarque à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé sans remarque.

**2. Comptes 2017**

**2.1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation**

Par le biais d'une présentation à l'écran, Mme Andrea Kämpfer, responsable du dicastère des finances, nous présente en détail les principales charges et produits du compte de fonctionnement 2017. Elle met en exergue les principales différences avec le budget et donne quelques explications pour les postes importants des dépenses. Le compte de fonctionnement boucle avec des charges de Fr. 16'320'666.63 et des recettes de Fr. 17'972'160.64, ce qui fait ressortir un bénéfice pour le compte de fonctionnement de Fr. 1'651'494.01. Elle précise encore que la dette par habitant au 31.12.2017 s'élève à Fr. 3'693.-.

M. Ali Eichenberger, membre de la commission financière, nous informe que la commission s'est réunie afin d'analyser la comptabilité 2017. Il relève que les charges sont bien maîtrisées et se réjouit de la santé financière de la commune. Il relève également que le rapport de la fiduciaire qui a contrôlé les comptes est positif et ne relève aucune inexactitude. Il propose à l'assemblée d'accepter le compte de fonctionnement tel qu'il est présenté.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Le compte de fonctionnement 2017, qui présente un bénéfice de Fr. 1'651'494.01, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## 2.2. Compte des investissements, présentation et approbation

C'est à nouveau Mme Kämpfer qui nous donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2017, avec quelques explications des différences constatées entre les comptes et le budget établi. Dans l'ensemble, les charges d'investissements sont conformes au budget établi pour 2017. L'excédent d'investissements est de Fr. 1'354'347.75.

### Questions :

- G. Gaillet *Il souhaite savoir si les travaux d'entretien de la route du Quart-Dessus vont enfin se faire ?*
- M. Droz *Il informe l'assemblée que les travaux sont en cours avec les contrôles des canalisations déjà effectués. Les résultats ont été transmis à notre bureau d'ingénieurs pour la planification des travaux. La couche de phono-absorbant devrait être posée durant les vacances scolaires d'automne.*
- S.. Rapaz *Il relève que la plupart des investissements a été maîtrisé, à part la construction scolaire de Lugnorre avec un dépassement de budget de plus de ¼ de million et demande des explications à ce sujet.*
- A. Kaltenrieder *Il précise qu'il n'a pas tous les détails de cette construction puisqu'il a repris la construction en cours de réalisation. Il y a eu cependant plusieurs choses dans l'ensemble qui ont été modifiées en cours de projet, ce qui a provoqué ce dépassement.*
- P. Chartoire *Il relève que plusieurs investissements en cours ont déjà presque atteint les crédits votés et demande s'il aura des compléments de crédit qui seront demandés.*
- P.-A. Burnier *Il demande à quels investissements il fait référence ?*
- P. Chartoire *Sans spécifier lesquels, il constate que des budgets sont déjà atteints alors que les projets ne sont pas terminés et fait part de sa crainte à ce sujet.*
- P.-A. Burnier *Il lui répond que peu de projets sont en dépassement. Ceux qui ont atteint le budget établi sont pratiquement terminés. Il relève également que pour pouvoir répondre précisément il faudrait alors analyser chaque projet en détail pour pouvoir donner des réponses précises.*
- A. Kaempfer *Elle confirme que les projets qui ont atteint le budget établi sont pratiquement terminés et qu'il y aura peu ou pas de dépassement par rapport aux projets votés. Le seul projet qui a nécessité un crédit supplémentaire, qui a été voté en assemblée l'automne dernier, est la révision du plan d'aménagement du secteur du Haut-Vully.*
- P.-A Burnier *Il précise que le Conseil communal a un bon suivi des investissements, mais que l'on n'est pas à l'abri d'un petit dépassement. Toutefois, les différents investissements en cours sont maîtrisés.*
- A. Kaempfer *Elle prend note des remarques de M. Chartoire et propose de préciser à l'avenir le pourcentage d'avancement des travaux pour les investissements.*

Pour la commission financière, M. Eichenberger relève que les investissements effectués correspondent à une nécessité et s'inscrivent dans la suite logique du développement de notre commune. Il précise que la commission a contrôlé les différents investissements et propose à l'assemblée d'approuver ces comptes d'investissements 2017 tel qu'il est présenté.

Vote de l'assemblée : Le compte des investissements 2017, avec des charges pour Fr. 2'418'361.55 et des recettes de Fr. 1'064'013.80 est approuvé, sans avis contraire.

## 3. Présentation du plan financier 2018 - 2022

Ce plan financier nous est présenté par Mme Kaempfer qui nous détaille tout d'abord l'évolution de la population, la variation des recettes fiscales et la planification des divers investissements jusqu'en 2022, dont la moyenne par année est de Fr. 2'652'000.-. Après le détail des plus importants investissements prévus, elle précise que la dette communale devrait évoluer fortement, pour autant que tous les investissements se réalisent.

### Questions :

- Y. Gaillet *Il aurait souhaité avoir la liste des investissements par dicastère afin d'avoir plus de clarté et de compréhension pour ces futurs investissements.*
- P.-A. Burnier *Il lui précise que le plan financier est un outil de gestion et qu'il y a une évolution constante. La planification projetée en 2018 devra certainement être adaptée en fonction des priorités.*
- P. Chartoire *Il demande si les impôts encaissés sont une grande partie des produits prévus dans ce plan financier et argumente son intervention par le fait que l'évolution de la population devrait faire évoluer les rentrées fiscales.*
- P.-A. Burnier *Il précise que le Conseil communal a analysé la situation et que l'augmentation de la population n'apporte pas une augmentation linéaire des rentrées fiscales. Les impôts sur le revenu et la fortune n'ont pas une évolution conséquente et stagnent quelque peu pour le moment.*

- A. Kaempfer *Elle souligne que la commune reste prudente dans l'évaluation des rentrées fiscales normales et relève que durant ces deux dernières années nous avons pu profiter de bonnes rentrées d'impôts irréguliers (prestations en capital et impôts sur les transactions immobilières).*
- D. Chervet *Il relève que 14 millions d'investissements sont prévus dans les 5 prochaines années et ceci aura un impact sur la dette par habitant et demande à quelle niveau elle se situera.*
- A. Kaempfer *Elle précise qu'elle devrait se situer aux environs de Fr. 3'500.- par habitant.*
- P.-A. Burnier *Il spécifie que le plan financier est un outil de gestion et qu'il est présenté à l'assemblée, mais qu'il ne doit pas être voté. Il passe tout de même la parole à M. Eicheberger pour le rapport de la commission financière.*

M. Eichenberger précise que toutes les informations nécessaires ont été transmises à la commission financière et qu'un examen approfondi a été fait. Ce plan financier tient compte de l'ensemble des investissements prévus et des charges liées à ceux-ci. Les investissements prévus devraient avoisiner les 14,5 millions et seront financés en grande partie par des capitaux étrangers, ce qui modifiera fortement la capacité d'autofinancement. La commission financière a demandé au Conseil communal de faire preuve de prudence et de maîtriser l'évolution de la dette communale. Elle considère que le plan financier est réaliste et elle émet un préavis favorable.

M. Burnier précise que le Conseil communal a établi ce plan financier par rapport aux projets qui sont connus, mais qu'il pourrait y avoir quelques adaptations en rapport avec des projets régionaux qui pourraient se développer dans le futur et qui ne sont pas encore chiffrés.

A la suite des tous ces chiffres, notre syndic adresse des remerciements à la responsable du dicastère des finances, à Mme Mettraux pour la tenue de la comptabilité, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour la gestion financière de leurs dicastères.

#### **4. Adoption des modifications du règlement scolaire**

Suite à un arrêté du Tribunal fédéral concernant les frais scolaires, les communes sont tenues d'adapter leur règlement scolaire concernant la contribution des parents aux frais scolaires. C'est Mme A.-Claude Javet qui nous présente ce point et qui précise la nouvelle teneur de l'article 5 : une contribution peut être demandée aux parents dans le cadre d'activités culturelles, sportives ou de camps. La contribution est de Fr. 16.- par jour et par élève. Nous profitons également de l'occasion pour adapter l'article concernant les demi-jours de congé en vue de la prochaine rentrée scolaire. Elle relève qu'une petite erreur s'est glissée dans notre commune info concernant les demi-jours de congé hebdomadaires et que la correction a été faite sur la présentation de ce soir.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : Les modifications des articles 5 et 7 de notre règlement scolaires sont approuvées, sans avis contraire.

#### **5. Adoption des modifications du règlement des pompiers**

Le règlement actuel a été approuvé par notre assemblée communale le 13 décembre 2016. A la suite de la facturation de taxes non-pompiers en 2017, nous avons reçu plusieurs recours de la part de personnes ayant l'obligation de payer la taxe. Le Conseil communal s'est alors penché sur la question et souhaite adapter l'article concernant les dispenses de service. C'est M. François Petter qui nous présente les modifications proposées à l'article 5 de notre règlement et nous détaille ce qui a été ajouté. Il précise également que l'article 20 comportait une erreur de chiffre ; ce n'est pas l'article 25 mais l'article 26 qui précise les sanctions en cas d'absences injustifiées. Il relève encore que le Service des communes, l'ECAB et la Préfecture du Lac ont été consultés et que les préavis sont positifs.

Questions :

- C. Gaillet *Il demande comment va pouvoir faire la femme enceinte pour présenter un acte de naissance alors qu'elle n'aura pas encore accouché.*
- F. Petter *Il lui confirme que l'acte de naissance lui sera demandé en temps voulu.*
- C. Stucki *Elle demande si les militaires peuvent être exemptés de la taxe en cas de service long.*
- P.-A. Burnier *Il répond que l'on ne tient pas compte de l'incorporation et qu'il n'y a pas d'exemption pour les militaires.*

Vote de l'assemblée : Les modifications des articles 5 et 20 de notre règlement sur les pompiers sont approuvées, sans avis contraire.

## **6. Approbation de la modification des statuts de l'ARA Seeland-Süd**

L'association ARA Seeland-Süd a été créée afin de réaliser en commun un agrandissement de la STEP de Montilier et accueillir la région de Chiètres. Le financement de ce projet sera fait d'une façon autonome par l'association. C'est M. Erhart qui nous présente ce point et qui nous précise que la réalisation exige une modification de l'article 39 alinéa 2 lettre a, des statuts actuels : la limite de l'endettement pour les dépenses d'investissement doit être augmentée de 20 à 90 millions pour que l'association puisse financer elle-même les futurs investissements. Il précise encore que l'assemblée des délégués de l'ARA a déjà approuvé ces modifications.

Questions : aucune

Vote de l'assemblée : la modification des statuts de l'ARA Seeland-Süd est approuvée, sans avis contraire.

## **7. Rénovation « ancienne école de Sugiez », crédit d'investissement**

Le bâtiment devient vétuste et le dernier locataire a déménagé en mars dernier. La commune souhaite rénover ce bâtiment et créer 2 appartements pour la location. Un crédit d'étude avait déjà été voté lors de notre dernière assemblée. C'est M. André Kaltenrieder qui nous présente le dossier et informe l'assemblée qu'un premier devis estimatif fait état d'un montant de Fr. 800'000.-. Afin de poursuivre ce projet jusqu'à la réalisation, le crédit de financement nécessaire est donc de Fr. 800'000.-. Il précise encore que le Conseil communal souhaite faire encore quelques investigations afin de définir le meilleur projet possible pour la rénovation de ce bâtiment, du fait que le bâtiment est protégé et qu'il faudra composer avec les doléances des services de l'Etat.

Notre syndic complète ces explications en rappelant que la commune se doit de maintenir le patrimoine communal et de faire en sorte de conserver ses bâtiments en bon état.

Questions :

A. Hirschi *Elle demande s'il est prévu plusieurs appartements dans cet immeuble.*

P.-A. Burnier *Il précise que le Conseil communal a pris l'option de faire 2 petits appartements et que la réalisation sera fera en fonction des coûts et des exigences architecturales pour ce bâtiment protégé.*

A.-M. Eichenberger *Elle prend note que ce bâtiment est protégé et demande si la toiture de celui-ci va être conservée ou si le projet sera résolument moderne. Elle estime que ce bâtiment mérite une certaine conservation de sa structure.*

P.-A. Burnier *Il relève que le projet n'en est pas encore à ce stade mais que l'esthétique sera dictée par le degré de protection qui est inscrit pour ce bâtiment et qu'il y aura des directives précises à ce sujet, notamment par le Service des Biens culturels. Il précise que les transformations seront faites dans le volume existant.*

A. Kaltenrieder *Il informe l'assemblée que l'étude a été faite par le bureau Pulver et qu'un contact avec le Service des Biens culturels a déjà eu lieu dans ce sens.*

Vote de l'assemblée : la demande de crédit pour la rénovation de l'ancienne école de Sugiez, d'un montant de Fr. 800'000.- est approuvée, sans avis contraire.

## **8. Nomination d'un nouveau membre de la commission financière**

M. Joachim Rüede, qui a fait partie de la commission financière du Haut-Vully, puis de celle de Mont-Vully, a décidé de donner sa démission après avoir œuvré durant plus de 20 ans. Notre syndic relève le travail fourni par M. Rüede et le remercie sincèrement de son engagement pour la collectivité publique. Pour le remplacer, le Conseil communal propose M. Francis Martin de Lugnorre. M. Martin étant dans la salle, notre syndic le présente et précise que ses activités de comptable sont un atout pour la commission financière. Par respect de la collégialité, notre syndic demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Aucune proposition n'est faite.

Vote de l'assemblée : la proposition de M. Francis Martin de Lugnorre, comme nouveau membre de la commission financière est acceptée, sans avis contraire et avec acclamations.

Pour le travail accompli au sein de la commission financière, notre syndic remet un petit présent à M. Rüede et des applaudissements nourris à l'intention de M. Rüede ponctuent ce point.

## 9. Divers

### Mise en consultation du plan directeur cantonal (fiches de projet)

Suite à la 1<sup>ère</sup> mise en consultation de ce plan directeur, les communes avaient la possibilité de prendre position sur le contenu du PDCant. La commune a émis quelques réserves et une séance avec une délégation du Conseil d'Etat est fixée jeudi prochain. M. Burnier nous précise qu'une fiche de projet concernant les infrastructures sur le Mont-Vully a été élaborée, en collaboration avec l'Association Régionale du Lac et l'Association des Communes du Lac, et qui détaille quels en sont les principes et les buts recherchés.

Notre syndic nous fait encore part d'une fiche de projet concernant un secteur de développement de serres à Sugiez, aux abords de la route d'accès qui mène au pénitencier. Les instances régionales se sont opposées à cette fiche de projet, ainsi que le Conseil communal de Mont-Vully. C'est un projet de grande envergure de plus de 100 hectares de terrain agricole et l'influence sera conséquente sur l'environnement et l'aspect social de notre région. La 1<sup>ère</sup> fiche de projet a été modifiée lors de la 2<sup>ème</sup> consultation et l'on parle maintenant d'un projet dans le Seeland, sans définir précisément l'endroit.

### Chauffage à distance dans la région

Notre syndic nous informe qu'un chauffage à distance est programmé dans le secteur de Sugiez-Est. L'installation de compostage produira l'énergie et le Groupe E Celsius en fera la distribution. Pour les personnes qui sont intéressées par ce projet, une séance d'information est prévue demain à 19 h 30 à la salle communale de Nant.

### Manifestation du 1<sup>er</sup> août 2018

M. Burnier informe l'assemblée que la célébration de la Fête nationale est programmée le 1<sup>er</sup> août 2018 sur la place communale de Nant, selon la formule habituelle de ces dernières années.

### Réorganisation au sein de l'administration et du service technique

Notre syndic nous fait part de la prochaine mise au concours d'un nouveau poste de responsable technique communal avec entrée en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de celui de secrétaire communal, en vue du remplacement de M. Ischi, qui va prochainement prendre sa retraite.

### Comptoir de Savalax

Mme Kaempfer informe l'assemblée que la commune de Mont-Vully sera hôte d'honneur du comptoir 2018, qui aura lieu du 25 au 28 octobre. Le Conseil communal a donné son accord pour sa participation et un groupe de travail a été créé pour le concept de notre stand. Elle souhaite que les habitants de notre commune participent à ce comptoir.

### Parole à l'assemblée

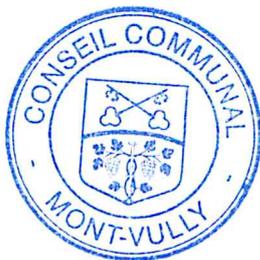
- C. Gaillet *Il relève qu'un remaniement parcellaire a eu lieu dans le secteur des Fives et souhaite savoir où en est cette procédure et qu'en est-il de la suite de ce dossier.*
- D. Noyer *Il précise qu'une séance est agendée ce vendredi avec le bureau Stauffacher afin de planifier la fin de ce dossier et de pouvoir payer les montants dus aux propriétaires concernés.*
- D. Chervet *Il fait remarquer que le chemin de randonnée à la Vau-de-Praz a subi d'importants dégâts et qu'il est actuellement fermé ; il demande ce qui sera fait pour réhabiliter ce chemin.*
- A. Kaltenrieder *Il confirme qu'effectivement ce chemin est fermé et que cela est dû à la rupture d'une conduite d'eau de source qui se trouve sous le chemin. La commune a reçu dernièrement un devis d'une entreprise pour réparer cette conduite et, dès que cela sera fait, les travaux de rénovation du chemin seront entrepris.*
- C. Raemy *Il relève qu'un balisage provisoire a été installé pour détourner ce chemin et permettre l'accès, dans l'attente des travaux de rénovation.*
- P.-A Burnier *Il confirme que le Conseil communal s'est d'abord préoccupé de pouvoir remplacer la conduite d'eau de source avant de remettre en état le chemin pédestre.*
- M. Vögeli *Elle demande si la commune a des nouvelles concernant le changement d'aire de recrutement du gymnase intercantonale.*

- A.-C. Javet Elle confirme que notre demande a été traitée par le chef de service et par le conseil du GYB. C'est maintenant les Conseils d'Etat des cts de Fribourg et de Vaud qui doivent se prononcer ; il faudra donc encore un peu de patience avant qu'une décision officielle nous parvienne.
- A. Lederrey Il se demande si la commune ne devrait pas envisager la mise sur pied d'un Conseil général pour le futur, notamment pour avoir un meilleur suivi des dossiers durant l'année et apporter une aide au Conseil communal.
- G. Petter Il confirme que le Conseil communal, lors d'un récent séminaire, s'est posé la question de la mise en place ou non d'un Conseil général. Des discussions, il est ressorti que, pour le moment, la structure politique en place est satisfaisante et elle donne l'accès à tous les citoyens de pouvoir venir débattre en assemblée et participer à la vie communale. Une structure pour un Conseil général engendre la recherche de plus de 30 personnes, la mise en place d'un bureau et quelques frais supplémentaires pour la commune. Le Conseil communal s'est donc déclaré satisfait de la structure actuellement en place et qui fonctionne bien.
- D. Zinder Il a constaté la présence de 2 panneaux d'interdiction générale qui ont été installés entre le chemin de la Murée et le bas de l'école de Nant. Il demande s'il y a eu une procédure et si le Conseil communal a donné son accord et dans quel but cela a été fait.
- P.-A. Burnier Il précise que cela a été mis en place dans le cadre du plan d'équipement de détail et que cela a été fait en bonne et due forme par un bureau spécialisé. Le but est de pouvoir supprimer la circulation sur le chemin du bord du lac ; cela a été un objectif dans le cadre de la révision du plan d'aménagement. Un PED a été élaboré pour ce secteur, avec un nouvel accès et, de ce fait, l'ancien accès devient caduc.
- D. Zinder Il nous fait part de sa crainte que cela donne des idées à d'autres propriétaires.
- P.-A. Burnier Il précise que cette nouvelle situation a été une volonté communale qui a été discutée avec les services de l'Etat pour sa mise en place officielle. Cela va se faire dans plusieurs endroits, au moment de l'application d'un PED.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre syndic informe encore les citoyens présents que la prochaine assemblée communale aura lieu le 4.12.2018 et adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions, ainsi qu'au corps de sapeurs-pompiers et aux organes de conduite. Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 21 h 30 lorsque P.-André Burnier lève l'assemblée.

Le secrétaire : W. Ischi



Le syndic : P.-André Burnier